

L'Éveil et La Concorde - Actualités

Le député Charette et le CPE de Deux-Montagnes demandent au ministre de reculer



Publié le 19 Juin 2009
Caroline d'Astous

Projet de loi 51 sur les responsables des services de garde en milieu familial

Le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a déposé, pour la session d'hiver, à l'Assemblée nationale, un projet de loi pour modifier la structure ainsi que les conditions de travail des responsables en milieu de garde et ce projet de loi 51 a proposé de scinder à nouveau les deux modes de garde, installations et milieu familial, et créer des structures juridiques, tout en éliminant l'apparence de rapport de subordination envers les responsables de garde en milieu familial.

Sujets : [CPE de Deux-Montagnes](#) , [Deux-Montagnes](#)

Opposés à ce projet de loi, les responsables du Centre de la petite enfance de Deux-Montagnes, Julie Jacques et Claire Beaubien, ont uni leurs voix à celle du député de Deux-Montagnes, Benoit Charette. «La modification à la structure du CPE aura pour impact d'engendrer 12 millions de coût et enlèvera 1 200 places futures dans les services de garde», a souligné Mme Jacques.

Rappelons qu'en 2005, le réseau des centres de la petite enfance a échappé au scénario de scinder les deux structures. Dans le même sens, en 2006, le gouvernement a décidé de créer des bureaux coordonnateurs pour faciliter la gestion des services de garde en milieu familial. «Les conseils d'administration qui ont mis sur pied les bureaux coordonnateurs peuvent être fiers des résultats. La qualité est au rendez-vous et les parents satisfaits se multiplient», a dit la présidente du conseil d'administration du CPE de Deux-Montagnes.

Depuis la mise sur pied des bureaux coordonnateurs, en octobre 2008, le gouvernement libéral a dû faire face au jugement Grenier qui refusait aux responsables en milieu familial le droit de se syndiquer et de négocier des conditions de travail. «Le gouvernement a décidé de ne pas appeler de ce jugement et à opter pour le projet de loi 51», a expliqué le député de Deux-Montagnes. «Quelle surprise nous avons eue en remarquant que le gouvernement souhaite, à nouveau, scinder les deux modes de garde et créer des corporations distinctes, soit un conseil d'administration pour chaque entité juridique. L'indignation est d'autant plus forte quand on sait qu'en décembre 2008, l'ancienne ministre de la Famille s'était engagée par écrit à ne pas séparer les CPE des bureaux coordonnateurs», a appelé Denise Beaubien, directrice générale du CPE de Deux-Montagnes.

Pour le député de Deux-Montagnes, le ministre du Travail va dans le mauvais chemin en scindant les deux structures. «Le ministre gâche tout et veut déstabiliser le réseau des CPE. Il s'est isolé dans une position pour le moins nébuleuse. Qu'attend-il pour retirer les articles qui séparent les CPE des bureaux coordonnateurs, afin que l'on puisse discuter sereinement de l'enjeu fondamental de la loi 51 qui est de permettre le droit d'association et l'accès à un nouveau régime de négociation pour les responsables en service de garde?» a questionné M. Charette. «L'intention déplorable du ministre Tomassi coûterait 12 millions annuellement aux contribuables pour créer 165 nouveaux conseils d'administration, sans ajouter de nouveaux services. Il doit reculer et retirer les articles litigieux de son projet de loi afin d'éviter la séparation des CPE des bureaux coordonnateurs», a conclu Benoit Charette.



(Photo Michel Chartrand) - Opposés au projet de loi 51, les responsables du Centre de la petite enfance de Deux-Montagnes, Julie Jacques, présidente du conseil d'administration, et Claire Beaubien, directrice générale, ont uni leurs voix à celle du